



Département de la sécurité des institutions et du sport
Département des finances et de l'énergie

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Pose de la première pierre de la construction de deux nouveaux bâtiments sur le site de Crêtelongue

28 | 09 | 2020



PRESSE



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

INVITATION POUR LES MÉDIAS

21 septembre 2020

Point de presse – Construction d'un nouveau bâtiment cellulaire et d'un bâtiment annexe sur le site de Crêtelongue à Granges

Pose de la première pierre

Les travaux de construction des nouveaux bâtiments de l'établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) à Granges ont commencé. Ils aboutiront, en 2022, à la construction d'un nouveau bâtiment cellulaire ainsi que d'un bâtiment annexe permettant de regrouper sur un même site tous les régimes d'exécution de peines. Afin de marquer symboliquement le début de ce chantier, vous êtes convié(e)s à la pose de la première pierre.

Date et heure **Lundi 28 septembre - 11h00**

Lieu **Etablissement pénitencier de Crêtelongue**
Route du Moulin 85 – 3977 Granges – Sierre

Intervenants **Frédéric Favre**
Chef du Département des institutions, de la sécurité et du sport

Roberto Schmidt
Chef du Département des finances et de l'énergie

Olivier Salamin
Vice-président de la Ville de Sierre

Philippe Venetz
Architecte cantonal





Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

28 septembre 2020

Stratégie pénitentiaire « Vision 2030 »

Pose de la première pierre de la construction de deux nouveaux bâtiments sur le site de Crêtelongue à Granges

La première pierre du chantier de construction des nouveaux bâtiments de l'établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) a été posée à Granges. Le projet comprend la construction d'un nouveau bâtiment cellulaire, qui permettra d'accueillir des détenus en section fermée, ainsi que d'un bâtiment annexe destiné à recevoir les personnes en régimes de semi-détention, de travail externe et de courtes peines. Une fois terminé, l'EPCL sera dévolu à l'exécution des peines de basse sécurité et de sécurité renforcée. Ce regroupement de tous les régimes d'exécution de peines sur le site de Crêtelongue permettra de garantir un niveau de sécurité adapté et d'offrir aux détenus de meilleures chances de réinsertion sociale et professionnelle.

La pose de la première pierre du chantier de construction d'un nouveau bâtiment cellulaire et d'un bâtiment annexe sur le site de l'établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) a eu lieu, à Granges, en présence de Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport et de Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie. Les travaux, qui ont débuté en automne 2019, se termineront fin 2022. Durant cette période et jusqu'au déménagement des détenus dans les nouveaux logements, l'exploitation de l'établissement est maintenue.

La vision 2030 pour le système pénitentiaire valaisan prévoit un regroupement de tous les régimes de l'exécution de peines sur le site de Crêtelongue. La construction des nouveaux bâtiments de l'EPCL s'inscrit dans cette stratégie. Elle permettra de répondre de façon optimale aux exigences légales et d'offrir aux détenus de meilleures chances de réinsertion sociale et professionnelle. Un nouveau bâtiment principal sera ainsi construit. Il comptera au total 80 cellules, auxquelles s'ajouteront cinq cellules d'arrêt. Un bâtiment annexe de 24 places et de deux cellules d'arrêt sera également érigé pour accueillir les personnes en régimes de semi-détention, de travail externe et de courtes peines. En plus des installations habituelles, ce bâtiment disposera d'un local de vente accessible au public depuis l'extérieur de la zone de sécurité.

Devisé à 40 millions de francs et subventionné à hauteur de 35% par l'Office fédéral de la justice, le projet est réalisé par le bureau d'architecture « cheseauxrey » à Sion. Cet investissement est financé par le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI). Ce fonds permettra d'investir au total 92.8 millions de francs en 2021 dans le but d'adapter et de moderniser le parc immobilier de l'Etat.

Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département des institutions, de la sécurité et du sport,
027 606 50 05

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 027 606 23 05

Georges Seewer, chef du Service de l'application des peines et mesures, 027 606 51 57



Pose de la première pierre de la construction de deux nouveaux bâtiments sur le site de Crêtelongue

Point de presse

28 septembre 2020

Nouveaux bâtiments sur le site de l'EPCL – Pose de la première pierre

▲ Stratégie pénitentiaire « Vision 2030 »

- Réflexion globale sur les régimes et les sites actuels
- Groupement des mêmes régimes de détention sur le même site
- Propositions d'amélioration des conditions de détention



Nouveaux bâtiments sur le site de l'EPCL – Pose de la première pierre

▲ Le site de Crêtelongue dans la « Vision 2030 »

- L'ensemble des régimes d'exécution de peines réunis sur un seul site
 - Exécution de peines en sécurité basse
 - Exécution de peines en sécurité élevée
 - Exécution des courtes peines
 - Exécution de la semi-détention et du travail externe
- Le régime des courtes peines (CP) profite des ateliers de l'EPCL
- Unités modulables (sécurité basse – sécurité élevée)

Nouveaux bâtiments sur le site de l'EPCL – Pose de la première pierre

▲ Situation actuelle

- Bâtiment principal actuel construit en 1931
- 53 places en exécution de peines
- Exécution de peines en basse sécurité uniquement
- Structure composée de plusieurs bâtiments pavillonnaires



Nouveaux bâtiments sur le site de l'EPCL – Pose de la première pierre

▲ Projet en cours de réalisation

- Construction de deux nouveaux bâtiments
- Démolition de certains bâtiments actuels
- Exploitation de l'établissement maintenue durant les travaux
- Fin des travaux prévue pour fin 2022
- Réalisé par le bureau d'architecture « cheseauxrey » à Sion



Nouveaux bâtiments sur le site de l'EPCL – Pose de la première pierre



▲ Bâtiment principal cellulaire

- Sécurité basse et sécurité élevée
- 80 cellules et 5 cellules d'arrêt
- Locaux communs et administratifs



▲ Bâtiment annexe

- Semi-détention, travail externe et courtes peines
- 24 cellules et 2 cellules d'arrêt
- Local de vente accessible au public

Nouveaux bâtiments sur le site de l'EPCL – Pose de la première pierre

- ▲ Politique de sécurité adaptée
- ▲ Suivi adapté à chaque régime de détention
- ▲ Meilleures chances de réinsertion sociale et professionnelle
 - Ateliers agricole, bois, serrurerie
 - Création de nouveaux ateliers



Nouveaux bâtiments sur le site de l'EPCL – Pose de la première pierre

- ▲ Travaux devisés à 40 millions de francs
- ▲ Subventionnés à hauteur de 35% par l'Office fédéral de la justice
 - 27 millions de francs à charge du Canton
 - 13 millions de francs à charge de la Confédération
- ▲ Crédit d'engagement accepté en juin 2019 par le Grand Conseil
- ▲ Investissement réalisé grâce au Fond FIGI

Fonds FIGI

▲ Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI)

▲ FIGI 2021

- Investissements : 92.8 millions de francs
- Entretien : 26.8 millions de francs